

CAISSE MUTUELLE DE GARANTIE DES INDUSTRIES MECANQUES ET TRANSFORMATRICES DES METAUX

« C.M.G.M. »

Société Coopérative à capital variable de caution mutuelle
Conformément aux articles L. 515-4 à L. 515-12 du Code monétaire et financier
Agréée par le Comité des établissements de crédits
en qualité de Société financière
Siège social : **39/41, rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE**
92038 PARIS - LA DEFENSE CEDEX
612 012 195 R.C.S. NANTERRE
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 25 mai 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Créances sur les établissements de crédit	6 865	5 907
- A vue	5 757	5 803
- A terme	1 108	104
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 279	26 095
Actions et autres titres à revenu variable	19	1 171
Participations et autres titres détenus :		
- A long terme	2 294	2 292
Immobilisations incorporelles	33	20
Immobilisations corporelles	47	41
Autres actifs	16	16
Comptes de régularisation	440	500
TOTAL ACTIF	36 992	36 041

PASSIF	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Autres passifs	134	54
Comptes de régularisation	485	474
Provisions	4 539	4 952
Dettes subordonnées	4 248	4 183
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 350	1 150
Capitaux propres hors FRBG	26 235	25 228
- Capital souscrit	25 612	24 609
- Primes d'émission	8	8
- Réserves	514	491
- Report à nouveau	15	70
- Résultat de l'exercice	86	51
TOTAL PASSIF	36 992	36 041

CPTE DE RESULTAT PUBLIABLE (en milliers d'euros)	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	1 492	1 305
- Int. et prod. ass. s/op. avec les éts de crédit	17	1
- Int. et prod. ass. s/opérations avec la clientèle	1 091	906
- Int. et prod. ass. s/oblig. et aut. tit. à rev. fixe	384	397
Intérêts et charges assimilés	- 108	- 116
- Int. et ch. ass. s/op. avec les éts de crédit	- 15	- 6
- Int. et ch. ass. s/oblig. et aut. tit. à revenu fixe	- 94	- 110
Revenus des titres à revenu variable	165	64
Commissions (produits)	1 314	1 438
Commissions (charges)	- 46	- 52
Gains ou pertes s/op. de portef. de plct et ass.	64	0
Autres produits d'exploitation bancaire	38	44
- Autres produits	38	44
PRODUIT NET BANCAIRE	2 918	2 682
Charges générales d'exploitation	- 1 728	- 1 772
- Frais de personnel	- 1 105	- 1 204
- Autres frais administratifs	- 608	- 559
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	- 21	- 12
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 168	899
Coût du risque	- 834	- 788
RESULTAT D'EXPLOITATION	334	111
Gains ou pertes sur actifs immobilisés :		
- Gains ou pertes sur immobilisations financières	4	- 25
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	338	85
Impôt sur les bénéfices	- 52	- 14
Dot./repr. de FRBG et provisions réglementées	- 200	- 20
- Dot./repr. de fds pour risques bancaires généraux ..	- 200	- 20
RESULTAT NET	86	51

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS (EXERCICE 2022).

I - REFERENTIEL ORGANISATIONNEL ET COMPTABLE. Organisation. C.M.G.M. est une société coopérative à capital variable de caution mutuelle. Ses parts sociales sont pour l'essentiel détenues par les organismes appelés à bénéficier de ses concours. Le nom commercial de CMGM est SOFITECH depuis 2016.
Présentation des comptes. Conformément à la réglementation bancaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont présentés selon les normes applicables aux établissements de crédit. Afin de satisfaire aux obligations de cette présentation, le plan comptable adopté par C.M.G.M. est celui proposé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) pour servir les états périodiques destinés à alimenter la base de données des agents financiers (SURFI). **Changement de méthode et changement d'estimation.** Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2022. **Principes généraux et méthodes d'évaluation.** Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant : les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ; conformément aux hypothèses de base suivantes : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices, et conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29/04/1999 relatif à la réécriture du Plan comptable général. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts

historiques. La société applique, à compter du 01/01/2005, les nouvelles règles relatives à la définition, à l'évaluation et à la comptabilisation des actifs définis par le règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 et celles relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés définis par le règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : **Immobilisations.** La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit le mode linéaire. Les durées d'utilisation couramment retenues sont : Matériel de bureau : 3 ans, Mobilier de bureau : 5 à 10 ans. **Valeurs mobilières de placement et changement d'estimation des titres et de modalités d'application à compter du 01/01/2005.** L'entité CMGM a décidé de se conformer aux dispositions de l'ACPR et en particulier à l'article 8.4 de l'instruction 97-04, relative à la comptabilisation des opérations sur titres lors du transfert des titres de placement en titres d'investissement. La méthode d'évaluation retenue pour les titres d'investissement consiste à enregistrer en résultat le rendement financier réel des titres. Or, lorsqu'un titre de placement est transféré dans les titres d'investissement, il convient de rétablir la réalité financière de l'opération, en constatant en résultat le montant de la prime ou de la décote qui aurait dû être enregistré de la date d'acquisition du titre jusqu'à son transfert. **Disponibilités.** Les liquidités disponibles ont été évaluées à leur valeur nominale.

II - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN.

Annexe 1. Banque centrale, CCP, effets publics et créances interbancaires	2022	2021
Créances sur les établissements de crédit	6 865	5 907
- A vue	5 757	5 803
- A terme	1 100	100
- Créances rattachées	8	4
TOTAL	6 865	5 907

Annexe 2. Ventilation par durée restant à courir	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Non ventilés	Total à terme
Actif :						
- Créa. s/éts de crédit	-	3	1 105	-	5 757	6 865
- Obligations et autres titres à revenu fixe	383	3 161	18 120	4 752	863	27 279
TOTAL ACTIF	383	3 164	19 225	4 752	6 620	34 144

Annexe 3. Portefeuille titres	2022			2021		
	Plact	Invest.	Total	Plact	Invest.	Total
Obligations et assimilés :						
- Valeurs brutes	-	27 939	27 939	-	26 143	26 143
- Prov. pour dépréc.	-	(660)	(660)	-	(48)	(48)
VALEURS NETTES		27 279	27 279		26 095	26 095
Actions et assimilés :						
- Montants bruts	19	-	19	1 171	-	1 171
VALEURS NETTES	19	-	19	1 171	-	1 171
TOTAL	19	27 279	27 298	1 171	26 095	27 266

Annexe 4. Obligations et autres titres à revenu fixe	2022		2021	
	Invest.	Total	Invest.	Total
Valeurs brutes :				
- Titres cotés :				
- Autres émetteurs	26 334	26 334	25 328	25 328
- Créances douteuses	1 424	1 424	610	610
- Créances rattachées	181	181	205	205
TOTAL VALEURS BRUTES	27 939	27 939	26 143	26 143
Dépréciations et provisions :				
- Dépréciations sur créances douteuses	(660)	(660)	(48)	(48)
TOTAL PROVISIONS	(660)	(660)	(48)	(48)
TOTAL NET	27 279	27 279	26 095	26 095

Annexe 5. Actions et autres titres à revenu variable. Placement et total. Valeurs brutes, Titres cotés, Autres OPCVM, Total valeurs brutes et Total, 2022 : 19, 2021 : 1 171. **Annexe 6. Evolution des titres d'investissement (Hors créances rattachées).** Obligations et autres TRF, Valeur brute, 2021 : 25 328, Achats : 6 928, Remboursements : (4 947), Décote/surcote : (175), Transferts : (800), 2022 : 26 334. **Annexe 7. Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Immobilisations financières brutes et nettes et Total, 2022 : 2 294, 2021 : 2 292.

Annexe 8. Evolution des titres de particip. et assimilés	2021	Conversion	2022
Valeurs brutes :			
- Participations et autres titres détenus à long terme	711	-	711
- Parts dans les entreprises liées	1 581	2	1 583
SOUS-TOTAL	2 292	2	2 294
IMMOB. FINANCIERES NETTES	2 292	2	2 294

Annexe 9. Immobilisations corporelles et incorporelles	2022			2021		
	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amort.	Valeurs nettes
Immob. d'exploitation :						
- Immob. incorporelles	39	(6)	33	21	(1)	20
- Immob. corporelles	99	(52)	47	81	(40)	41
TOTAL	138	(58)	80	102	(41)	61

Annexe 10. Comptes de régularisation et actifs divers	2022	2021
Autres actifs et emplois divers	16	16
Comptes de régularisation	440	500
TOTAL	456	516

Annexe 11. Autres actifs et emplois divers. 2022 et 2021. Autres stocks et emplois divers : 10, Débiteurs divers : 6, Total : 16. **Annexe 13. Autres passifs.** Crédoeurs divers et Total, 2022 : 134, 2021 : 54.

Annexe 14. Comptes de régularisation - Passif	2022	2021
Produits constatés d'avance.....	12	45
Charges à payer.....	457	405
Autres comptes de régularisation	16	24
TOTAL	485	474

Annexe 15. Synthèse des dépréc. et provisions	2021	Aug.	Dim.	2022
Provisions déduites de l'actif :				
- Dépréciations pour créances douteuses	448	512	-	960
TOTAL DES DEPRECIATIONS	448	512	-	960
Provisions de passif :				
- Provisions pour risques de contrepartie	4 941	648	(1 102)	4 487
- Provisions pour engagements sociaux.....	-	62	(10)	52
- Autres provisions.....	11	-	(11)	-
TOTAL DES PROVISIONS DE PASSIF	4 952	710	(1 123)	4 539
TOTAL	-	1 222	(1 123)	-
Effet résultat	-	-	(99)	-

Annexe 16. Capitaux propres sociaux	Capital	Primes d'émis.	Rés. et report à nouv.	Cap. propres hors FRBG	FRBG	Cap. propres
CAP. PROP. 31/12/2019						
APRES AFFECT. DU RESUL.	21 793	8	535	22 336	930	23 266
Résultat au 31/12/2020	-	-	70	70	-	70
Augmentation de capital.....	1 171	-	-	1 171	-	1 171
Dotation nette au FRBG	-	-	-	-	200	200
Capitaux propres après affectation du résultat	22 964	8	605	23 577	1 130	24 707
Résultat au 31/12/2021	-	-	51	51	-	51
Augmentation de capital.....	1 645	-	-	1 645	-	1 645
Dotation nette au FRBG	-	-	-	-	20	20
Distribution.....	-	-	(44)	(44)	-	(44)
CAP. PROP. APRES AFFECT. DU RESULTAT	24 609	8	612	25 229	1 150	26 379
Résultat au 31/12/2022	-	-	86	86	-	86
Augmentation de capital.....	1 003	-	-	1 003	-	1 003
Dotation nette au FRBG	-	-	-	-	200	200
Distribution.....	-	-	(83)	(83)	-	(83)
CAP. PROP. APRES AFFECT. DU RESULTAT	25 612	8	615	26 235	1 350	27 585

INFORMATION SUR LES POSTES DU HORS-BILAN. Annexe 17. Engagements de garantie. Engagements de garantie donnés, D'ordre de la clientèle, Autres

Annexe 24. Coût du risque	2022				
	Dépréc.	Repr. nettes de dépréc.	Pertes non couvertes par provisions	Récupérations sur créances amorties	Net
Dépréciations affectées :					
- Encours interbancaires	(574)	-	-	-	(574)
- Encours sur la clientèle	(685)	493	(94)	26	(260)
	(685)	493	(94)	26	(834)
TOTAL COUT DU RISQUE	(685)	493	(94)	26	(834)

Dont : Reprises de dépréciations devenues sans objet, 2022 : 519, 2021 : 316, Reprises de dépréciations utilisées, 2022 : 619, 2021 : 664, Total reprises, 2022 : 1 138, 2021 : 980, Pertes couvertes par des provisions, 2022 : (619), 2021 : (664), Reprises nettes, 2022 : 519, 2021 : 316.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale décide d'affecter 10 % du solde du résultat, soit 8 636,04 € à la réserve légale (article 46 - alinéa 1 des statuts), le reste à affecter s'établissant à 77 724,38 €.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société C.M.G.M-SOFITECH relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. La C.M.G.M est intégrée dans les diligences du plan pluriannuel d'audit du CREDIT COOPERATIF et dans ce cadre répond aux recommandations formulées par le Comité d'audit de ce dernier. La CMGM est ainsi contrôlée par une entité dotée d'un comité spécialisé en application de l'article L. 823-19 du Code de commerce n'est donc pas tenue de se doter d'un comité spécialisé (ou d'autre organe équivalent) ; de ce fait le Commissaire aux comptes n'émet pas de rapport complémentaire en application de L. 823-20 du Code de commerce. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans l'annexe « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour couvrir les risques de crédit auxquels elle est exposée du fait de son activité ainsi que les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels

garanties données et Total des engagements de garantie donnés, 2022 : 145 887, 2021 : 137 017.

Annexe 18. Int. et assimilés	2022			2021		
	Ch.	Prod.	Net	Ch.	Prod.	Net
Op. avec les ets de crédit	(15)	17	2	(6)	1	(5)
Opérations avec la clientèle ..	-	1 091	1 091	-	906	906
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe..	(94)	384	291	(110)	397	287
TOTAL	(108)	1 492	1 383	(116)	1 304	1 188

Annexe 19. Commissions	2022			2021		
	Ch.	Prod.	Net	Ch.	Prod.	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	(46)	-	(46)	(52)	-	(52)
Opérations avec la clientèle ..	-	1 314	1 314	-	1 438	1 438
TOTAL	(46)	1 314	1 268	(52)	1 438	1 386

Annexe 20. Résultat sur portefeuille de placement. Plus-values de cession et Total, 2022, Placement et total : 64.

Annexe 21. Autres résultats d'exploitation bancaire	2022		2021	
	Prod.	Total	Prod.	Total
Autres activités diverses	33	33	44	44
Autres produits et charges accessoires.....	5	5	-	-
TOTAL	38	38	44	44

Annexe 22. Charges générales d'exploitation	2022	2021
Frais de personnel :		
- Salaires et traitements.....	762	754
- Charges de retraite et assimilées	42	84
- Autres charges sociales.....	251	284
- Impôts et taxes liés aux rémunérations.....	66	82
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	1 121	1 204
Autres charges d'exploitation :		
- Impôts et taxes.....	23	16
- Autres charges générales d'exploitation	585	551
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	608	567
TOTAL	1 729	1 771

Annexe 23. Honoraires des Commissaires aux comptes (selon décret n° 1487 du 30/12/2008). Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés, 2022 et 2021 : 18.

	2021				
	Dépréc.	Repr. nettes de dépréc.	Pertes non couvertes par provisions	Récupérations sur créances amorties	Net
Dépréciations affectées :					
- Encours interbancaires	-	-	-	-	-
- Encours sur la clientèle	(1 032)	303	(72)	13	(788)
	(1 032)	303	(72)	13	(788)
TOTAL	(1 032)	303	(72)	13	(788)

pris isolément. Le paragraphe « Règles et Méthodes Comptables » de l'Annexe expose les règles qui ont concouru à l'élaboration de ces comptes annuels. Mes travaux d'audit ont consisté à m'assurer de leur bonne application. **Vérification spécifiques.** J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Une description plus détaillée de mes responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe au présent rapport et en fait partie intégrante. Paris, le 2 mai 2023, Patrick VIGUIÉ, Commissaire aux comptes, Membre de la Compagnie régionale de Paris. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.